

DEPARTEMENT ARRONDISSEMENT CANTON
DU PAS DE CALAIS DE LENS DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :

05 Février 2020

Date d'affichage :

05 Février 2020

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDE Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUD, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers de la Résidence « Le Blanc Pignon »

Le lotissement « Le Blanc Pignon » a été autorisé pour 20 lots le 06 juin 2013 avec une somme cautionnée à la Banque pour finir l'exécution des travaux de voirie.

Le lotisseur, la Société V3A, a été placé en liquidation judiciaire avant d'avoir exécuté les travaux de finition des V.R.D.

Afin de pallier à cette situation, la Société Eiffage a repris les travaux de voirie, trottoirs et d'assainissement, avec la somme cautionnée auprès du liquidateur.

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Procurations : 1

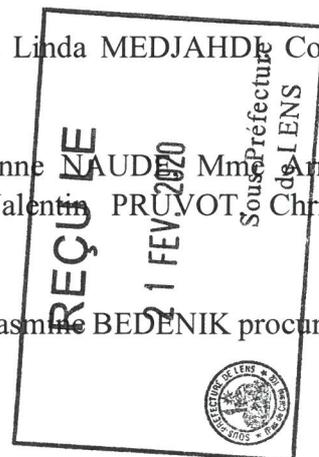
A la majorité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui



Un parfait achèvement des travaux a été constaté le 20 Janvier 2020.

Monsieur le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte de la Résidence « Le Blanc Pignon » et conformément à l'article L. 141-3 Code de la voirie routière, d'un transfert de domanialité en domaine public communal.

La dernière mise à jour du classement des voies communales a été réalisée et approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2018, celle-ci avait permis d'identifier 38 065 kilomètres de voies communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la cession gratuite à la Commune de MAZINGARBE par le mandataire judiciaire de V3A des voiries et réseaux de desserte du lotissement : « La Résidence Le Blanc Pignon » et ainsi l'incorporation dans le domaine privé communal.

Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi n° 2009-526 du 12 Mai 2009 et à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

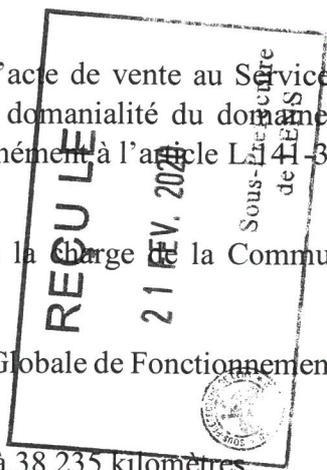
Accepte qu'après publicité foncière de l'acte de vente au Service de la Publicité Foncière, de procéder au transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal conformément à l'article L.141-3 Code de la Voirie Routière.

Dit que les frais de procédure seront à la charge de la Commune de MAZINGARBE.

Décide de faire la demande de Dotation Globale de Fonctionnement pour un linéaire total de voirie de 170 mètres.

Fixe la longueur des voies communales à 38 235 kilomètres.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



"DECISION EXECUTOIRE"
Recue en Sous-préfecture le 21 FEV. 2020
Publiée et Notifiée le 25 FEV. 2020
MAZINGARBE, le
Le Maire
Laurent Poissant 25 FEV. 2020

Pour extrait conforme

